

7 AVRIL 1982 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Personne ne pourra jamais dire combien de siècles se sont écoulés depuis que l'homme, face à lui-même, a cherché à répondre à cette question : "comment prolonger la vie ?". Et personne non plus ne pourra jamais dire qu'elle n'est plus d'actualité, même si la recherche, les sciences, la chimie, la chirurgie, les techniques ont désormais pris le relais du bon sens, de l'imagination, du simple combat pour la vie, et ont repoussé cet instant où la nature a rendez-vous avec la fatalité.

- A cette interrogation toujours présente, la seconde moitié du XXème siècle est venue en ajouter une autre, conséquence de l'allongement de l'espérance de vie : "comment ajouter de la vie aux années ?". Cette question là se pose partout, parce qu'elle est une question de civilisation. Elle appelle des solutions très diverses, selon chaque groupe humain : dans les pays pauvres, la baisse de la mortalité infantile et l'explosion démographique soulèvent de redoutables problèmes de lutte contre la pauvreté et pour le minimum vital £ dans nos sociétés industrielles, il s'agit surtout - mais pas seulement - d'examiner les préoccupations qui font justement l'objet de vos réflexions, et je me réjouis que ce thème ait été choisi par l'Organisation mondiale de la santé `OMS` pour cette journée mondiale des personnes âgées, comme je me réjouis que ce rassemblement m'ait permis de venir à la rencontre de retraités, de responsables qui agissent partout à travers la France, afin de mettre en oeuvre - et parfois inventer - les actions nécessaires aux personnes ayant cessé leurs activités professionnelles.

- Je ne me risquerai pas à donner une définition trop précise de ce que peut recouvrir un thème aussi vaste que celui que vous avez choisi : il touche à trop de domaines pour être contenu en un mot, une phrase, une formule. "Ajouter la vie aux années", c'est simplement tenter d'organiser, sans contrainte et dans la liberté, ce temps supplémentaire que l'homme a su conquérir et ravir au destin.\

Evidemment, mesdames et messieurs, c'est d'abord à chacune et à chacun qu'il revient d'organiser sa vie et son temps, en fonction de ses goûts, de sa personnalité, de ses espérances, de ses aspirations, de ses liens affectifs familiaux, de ses capacités physiques.

- Mais comment profiter de la vie à sa convenance si l'on ne dispose pas des moyens collectifs indispensables, nécessaires à tous et à chacun, que seule la société - et particulièrement l'Etat et le gouvernement qui en a la charge - mettent en place ou contribueront à mettre en place. Explorons, si vous le voulez bien, rapidement ces moyens.

- On commencera par dire qu'il faut agir sur tout ce qui précède l'âge de la retraite, bien avant que ce moment soit arrivé. Relever les bas salaires aujourd'hui, par exemple, si nous ne voulons pas qu'ils fassent les basses retraites de demain. Réduire la durée du travail, apprendre les loisirs, élargir la démocratie dans l'entreprise, et permettre ainsi, demain, une participation sociale qu'on vivra pleinement pendant la retraite. Dispenser un enseignement de qualité, diffuser largement la culture, pour préparer l'ouverture d'esprit qui rendra la retraite plus féconde. Eh bien, le gouvernement a engagé cette politique et il la poursuivra.\

Sans attendre, dans l'immédiat, nous devons nous tourner vers les retraités d'aujourd'hui : c'est ce qui m'a conduit à désigner, au sein du gouvernement, et sans doute pour la première fois dans notre histoire, un secrétaire d'Etat spécialement chargé des personnes âgées `Joseph FRANCESCHI` £ et c'est ce qui nous a amenés à agir sans tarder dans quatre grandes directions :

- donner aux retraités des ressources suffisantes,
  - fixer des conditions de départ en retraite plus justes,
  - assurer la place des retraités dans la vie sociale,
  - enfin assurer le soutien nécessaire à ceux que leur grand âge handicape.
- Donner aux retraités des ressources suffisantes : la situation globale des retraités est bien meilleure aujourd'hui qu'autrefois, car beaucoup d'entre eux ont cotisé pendant toute leur vie professionnelle. Et pourtant, des millions de personnes âgées ont encore des ressources très insuffisantes.
- Je m'étais engagé à améliorer, par priorité, la situation des personnes les plus modestes, en

commençant par le minimum vieillesse, qui a été majoré de 41 % pour une personne seule et de 30 % pour un ménage. En outre, le plafond de récupération sur les successions a été porté de 150000 à 250000 F. Il sera prochainement ajusté, dans les mêmes proportions, pour l'aide ménagère. Cet effort important de la nation, dans une période où les finances publiques imposent une gestion rigoureuse, a bénéficié à plus de un million huit cent mille personnes : 80 % sont des femmes qui n'ont pas assez cotisé, et souvent parce qu'elles ont consacré l'essentiel de leur vie active à élever leurs enfants. Aussi étrange que cela puisse paraître, elles ne se sont constitué aucun droit propre.\

Les personnes âgées qui perçoivent le minimum vieillesse ne sont pas les seules à disposer d'un revenu modeste : beaucoup de retraités ont des pensions à peine plus élevées, et trois nouvelles étapes de l'amélioration de leur situation seront franchies au 1er juillet 1982 :

- - Nous sommes début avril, ....mai, ....juin, ....1er juillet 1982, toutes les pensions du régime général et des régimes alignés seront augmentées de 7,5 % au-moins, soit une majoration de près de 15 % environ en un an £

- - Le taux de la pension de reversion du régime général et des régimes alignés passera de 50 à 52 % - j'avais dit que sur les années à venir il passerait de 50 à 60 %, c'est donc le début de cette action -, ce qui majorera ces pensions de quatre points de plus que la hausse normale des retraites. Cette mesure, qui fera prochainement l'objet d'un projet de loi, intéresse près d'un million de retraités.

- - Enfin, le même projet de loi permettra aux retraites les plus anciennes de bénéficier d'un dernier rattrapage des inégalités qui les avaient affectées au moment de leur liquidation. Là encore, c'est près d'un million de retraités qui bénéficieront de cette mesure.\

Oh, je pourrais poursuivre l'énumération : qu'on sache seulement que les dix principales mesures adoptées en dix mois par le gouvernement, à l'initiative du ministre de la solidarité nationale `Nicole QUESTIAUX` et son secrétaire d'Etat `Joseph FRANCESCHI`, représentent un effort supplémentaire de quelques 10 milliards de francs soit mille milliards de centimes.

- Il faut y ajouter les mesures dont ont bénéficié tous les anciens combattants pensionnés, qui ont obtenu 5 % de majoration en juillet dernier à valoir sur le retard de 14,26 % de leurs pensions, 1 % de plus en septembre dernier au-titre de l'intégration de l'indemnité de résidence, qui recevront 1 % de plus encore en octobre prochain au-titre de l'intégration de la même indemnité et qui reçoivent dès maintenant 1 % de plus en contre partie de l'intégration de l'indemnité mensuelle spéciale, soit au total, pour être clair, huit points en quinze mois et plus de 1 milliard 600000 francs en année pleine.

- Oh, je le sais bien, mesdames et messieurs, beaucoup reste encore à accomplir et je ne vais pas arrêter là, sur une sorte de bilan de constat d'autosatisfaction. Non, nous savons très bien de quel point on part et comment se situe l'objectif à atteindre. Mais, enfin, ce qui est important c'est d'être déterminé à le faire car chaque génération est solidaire ou doit être solidaire des autres. Et si certaines bénéficient particulièrement de la solidarité nationale, elles doivent aussi y contribuer.\

Fixer des conditions de départ en retraite plus justes : les récentes mesures sur l'âge de la retraite ont une double portée : il faut permettre à ceux qui le souhaitent de partir en retraite plus tôt - j'ai bien dit : à ceux qui le souhaitent, cela ne constitue en aucune façon, en dépit de ce que je lis ici ou là, une obligation - ceux qui le souhaitent, ceux qui ont exercé des professions pénibles, que la fatigue physique ou morale, l'usure nerveuse ont frappés, ceux qui connaissent des situations familiales difficiles, bref, ceux qui désirent connaître quelques années hors de la vie professionnelle. Il faut donc permettre à ceux qui le souhaitent de partir en retraite plus tôt qu'ils ne partaient à 65 ans. Et il faut instituer une solidarité entre actifs et retraités face aux graves problèmes de l'emploi.

- Et oui, je crois, il fallait proclamer que le temps était venu de répondre à une très ancienne revendication des travailleurs. Et plus les travailleurs étaient des travailleurs manuels et plus leur vie était difficile, plus cette revendication était comment dirai-je raisonnable, juste, exigeante : partir plus tôt en retraite.

- Depuis quelques années, nombreux étaient ceux qui pouvaient partir à 60 ans grâce-au système de la garantie des ressources. Mais il faut le savoir, on l'oublie trop souvent, dans les débats actuels, c'était un régime conventionnel, conclu pour une période qui devait s'achever et qui s'achèvera le 31 mars 1983, dans moins d'un an. Ce n'était pas un système permanent. C'était un moyen de passer un moment. De répondre à des revendications pressantes, comme cela, mais sans faire entrer dans notre

société une législation permanente. Cette garantie des ressources avait donc un caractère précaire. Alors que le droit de la retraite à 60 ans, sera inscrit, est inscrit dans nos textes et soustrait des variations des accords contractuels. C'est la loi. En outre, ceux qui n'étaient pas salariés à 60 ans, mais qui avaient cotisé 37 ans 1/2 ou plus, ne pouvaient pas prétendre à la garantie de ressources comme certains chômeurs, les non-titulaires de l'Etat et des collectivités locales. Les non-salariés, de leur côté, tels que les commerçants, les artisans seront alignés sur le régime général s'ils le désirent.\

Mais tous ceux qui ont la garantie de ressources au moment de l'entrée en vigueur de l'ordonnance, ordonnance qui vient d'être prise tout récemment, en bénéficieront de toute façon jusqu'à 65 ans. Je tiens tout de suite à rassurer ceux d'entre vous qui auraient pu être inquiétés par des informations inexacts. Et les négociations nécessaires seront conduites avec les régimes complémentaires pour fixer les modalités de leur alignement, dans le respect de leur autonomie. Comme c'est normal, l'abaissement de l'âge de la retraite bénéficiera d'abord à ceux qui ont pleinement cotisé.

- Les choses doivent être claires : à partir de 60 ans, le départ en retraite est un droit qui relève de la sécurité sociale et avant 60 ans, les départs relèvent de la politique de l'emploi. Mais vous le savez bien, les retraités ne sauraient se désolidariser du problème de l'emploi : ainsi, chacun reste libre de travailler, même après son départ en retraite, mais c'est vrai que l'ordonnance sur le cumul institue une contribution de solidarité à partir d'un certain niveau de ressources. Je répète, à partir d'un certain niveau élevé de ressources. C'est ainsi que se combinent la politique de la retraite et la politique de l'emploi.\

Si l'on veut ajouter véritablement la vie aux années, selon l'expression consacrée, il faut que les retraités aient leur place dans la vie sociale.

- Vous êtes ici dans ce congrès, à l'occasion de cette cérémonie importante dont le caractère mondial est souligné par la présence de la présidente mondiale. Celles et ceux qui sont ici l'ont fait parce qu'ils se sentaient participer peut-être plus que d'autres aux responsabilités. Celles-ci et celles-là, ceux-ci et ceux-là, vous-mêmes, mesdames et messieurs, vous êtes dans la vie sociale. C'est parce que vous êtes dans cette vie sociale et peut-être plus encore que votre devoir l'exigerait, parce que vous êtes comme ça, parce que vous l'avez voulu, parce que vous vous passionnez pour leur entreprise, parce que vous voulez rendre service, parce que vous sentez que c'est une justification de votre propre existence. Vous êtes dans la vie sociale, mais combien n'y sont pas ? Combien à travers les dernières décennies n'y sont jamais entrés dans cette vie sociale. Combien ont été rejetés dans la solitude et dans l'ignorance. Combien sont morts dans la détresse, sans savoir ce que c'est que votre entreprise qui est précisément d'assurer au grand âge une chance de connaître, d'apprendre et d'échanger. De ne pas mourir désespéré. Et puis de vivre mieux tout le temps qu'on vit.\

C'est pourquoi j'ai pris l'engagement de mieux assurer la représentation des retraités dans les diverses instances où se prennent les décisions qui les concernent depuis plusieurs années, les retraités se sont organisés, leurs associations et unions syndicales se sont renforcées et il est bon que ces mouvements soient entendus dans leur diversité.

- A l'initiative de M. le secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées `Joseph FRANCESCHI`, ici présent, des comités de retraités, de personnes âgées, seront mis en place avant l'été, aux échelons départemental et national. Toutes les collectivités publiques, toutes les administrations feront l'effort nécessaire pour permettre aux retraités de s'exprimer et de se faire écouter.

- Cette concertation nouvelle connaîtra son temps fort dans l'année qui vient avec l'organisation des assises nationales des retraités et des personnes âgées. Et j'attends personnellement de ces assises d'utiles recommandations, propositions et suggestions pour l'action des pouvoirs publics. Et je demande dès maintenant à Mme le ministre de la solidarité nationale `Nicole QUESTIAUX` et à M. le secrétaire d'Etat de bien vouloir, à ce moment-là, au lendemain de ces assises avec les dirigeants délégués et désignés à cet effet, de bien vouloir s'entretenir avec moi. Mais on ne saurait limiter la participation des retraités aux institutions représentatives.\

On dit souvent, madame la présidente, vous l'observiez il y a un moment de cette tribune, que les liens familiaux se relâchent. Cela provient, la plupart du temps, des conditions matérielles qui éloignent les générations, de la façon dont le grand rassemblement humain s'est réalisé depuis le développement de la société industrielle, où si peu a été prévu pour, je ne dirai même pas le bonheur de l'homme, mais pour qu'il trouve les chances de son bonheur. Autant qu'on puisse le désirer et le souhaiter. en rêver et

le vouloir durant sa vie. Et ces liens familiaux se relâchent, vous avez raison de le dire à partir du moment où l'on ne dispose que de quelques mètres carrés et à quel prix et dans quelles conditions ? Souvent d'inconfort, d'entassement. Comment voulez-vous que la famille, qui naguère vivait rassemblée d'une génération à l'autre, quelques fois trois générations, parfois même quatre, comment voulez-vous qu'elle puisse se retrouver dans un espace aussi réduit ? La destruction ou une fraction de la destruction de la famille - la famille est restée vigoureuse -, n'en est pas moins la résultante des conditions matérielles. Et vous invoquiez tout à l'heure la machine qui jamais ne pourra remplacer la grand-mère, le grand-père. Vous avez dit quelque chose de très simple et de très vrai. Il ne faut donc pas compter sur la machine pour répondre à la question posée, il faut créer les conditions suffisantes pour que la famille puisse, à son gré, à sa convenance et selon ses choix se retrouver quand il le faut. Cette assistance des plus jeunes aux plus anciens qui était de règle, comme naturelle, il faut qu'elle redevienne la loi de tous. Je veux dire la loi non écrite, qu'elle devienne la loi d'une société parce qu'elle sera ressentie comme une évidence de civilisation. Lorsque vous évoquiez pour les grands-parents ce - prix inestimable de l'affection, et pour les petits-enfants la présence de ce qui représente la génération qui a précédé le père et la mère, je comprends cela d'autant plus que, avec beaucoup d'autres sans doute dans cette salle, j'en connais moi-même le -prix. Oui avoir la chance, c'est mon cas, de pouvoir approcher ses propres petits-enfants, c'est une chance de vivre mieux et plus pour les uns, pour les autres. Et je suis sûr qu'en cet instant, nombreux, nombreux sont les grands-parents qui m'entendent et qui savent à quel point lorsqu'ils l'ont, cette chance est irremplaçable.

- On ne soulignera jamais assez l'aide que les personnes âgées apportent bien souvent aux jeunes ménages. Aide qui n'est pas seulement matérielle, nous le disions, car ces anciens apportent beaucoup aux petits-enfants par leur mémoire vivante de l'histoire et de l'histoire vécue.

- J'ai la conviction que ce rapprochement peut être facilité par une politique sociale de logement, mieux adaptée, prenant mieux en compte le souci de ne pas fractionner les familles, de ne pas en séparer les diverses composantes.

Mais les personnes âgées peuvent et doivent tenir dans la société des rôles essentiels qui ne sont pas seulement familiaux. On ne peut rassembler les données de la vie à l'unité familiale. Chacun doit pouvoir choisir de se consacrer aux organisations de consommateurs, d'usagers, au bénévolat, à la vie syndicale, au militantisme, que sais-je encore ? Comme les plus jeunes, les retraités désirent souvent se retrouver entre eux et la multiplication des clubs de personnes âgées en témoigne, ainsi que le dynamisme de leurs activités.

- Il n'y a pas si longtemps, j'étais encore député d'une circonscription rurale dans le Morvan et j'ai vécu cette étonnante transformation qui a vu des villages lointains très reculés se réveiller simplement parce que des clubs du troisième âge s'y sont constitués, des groupes d'hommes et de femmes. J'en ai connu d'octogénaires, organisant des groupes de théâtre, des lieux de rencontre où l'on avait un peu de gaieté pour un après-midi, pour un soir. Et en l'espace de cinq à dix ans, j'ai vu plusieurs cantons ruraux, apparemment voués à la mort lente, être soudain parcourus par un goût de vivre, une bonne humeur et une amitié retrouvée. Dans ces groupes que de personnes souvent issues de familles séparées, rivales ! - cela existe souvent dans notre société -, et qui se reconnaissaient comme les enfants du même pays, et qui trouvaient beaucoup de joie, croyez-moi !

- C'est pourquoi je veillerai à ce que tout soit fait pour faciliter la création de ces groupes, leur existence, leur fonctionnement, notamment en zone rurale. Et l'Etat et les collectivités locales feront ce qu'il faudra faire pour que les initiatives prises dans l'action sociale et culturelle viennent renforcer l'union de ces générations. Les assises `assises nationales des retraités et des personnes âgées` dont nous avons parlé, qui se tiendront prochainement nous apporteront d'utiles indications à cet égard, me permettront de mieux connaître vos volontés.

Le quatrième point, c'est tout simplement et c'est une évidence : vivre c'est aussi vieillir. Et le moment vient toujours où, si l'on vieillit, les handicaps des ans rendent nécessaire une aide plus proche, plus constante, parfois même des soins plus rapprochés. Ce qui souligne la nécessaire mise en oeuvre d'une politique médico-sociale, thème de votre journée de travail, car je veux souligner la difficulté d'une action qui vise à permettre aux personnes âgées de continuer à vivre à domicile. Ce qui suppose des logements corrects, un bon service d'aide ménagère, des soins à domicile et des services diversifiés.

- Pendant longtemps dans le département que j'ai représenté et que j'évoquais tout à l'heure, j'ai vu beaucoup de personnes âgées heureuses, au-point de départ, d'échapper à la misère et à la solitude en allant vers des grands centres urbains.

- Et puis, ils se sont aperçus que cela rendait les relations de toujours plus difficiles, que les enfants, les amis ou les voisins se déplaçaient difficilement et qu'une autre forme de solitude se créait. Alors on a rapproché les personnes âgées dans des maisons de retraites, dans les chefs-lieux d'arrondissement quelquefois dans des chefs-lieux de canton. C'est bien, il fallait l'accomplir. Mais on s'est aperçu, avec ce goût qu'on a de transporter quand cela est possible, quand l'organisation matérielle le permet, l'armoire, la commode, la petite table ou figureront les photographies de famille, derniers restes, derniers vestiges d'une vie qui fût souvent heureuse, que l'on se sentait encore comme exilé de soi-même et de son milieu naturel. C'est pourquoi j'ai donné pour directives et je n'ai aucune peine à les faire entendre, qu'il faudrait développer - mais c'est onéreux, ça ne se fera pas en un jour - qu'il faudrait développer au maximum le service à domicile afin que les personnes âgées ne soient pas comme chassées de leurs propres vies avant le jour de leur mort.\

Alors il faut bien entendu, souligner la difficulté de cette action. Mais comment à ce point de mon exposé ne pas saluer les travailleurs, les travailleuses sociaux que j'ai tant connus, qui abattent des kilomètres et des kilomètres, qui multiplient les actions utiles, qui ne comptent pas leurs heures, dont beaucoup sont des bénévoles, pour l'oeuvre à laquelle ils se donnent et qui ne pourra être améliorée que par l'augmentation des effectifs des personnels affectés à ces tâches quotidiennes. Je l'ai demandé, et cela commence dans-le-cadre des recrutements dans la fonction publique, j'ai demandé de donner une priorité aux services d'aide ménagère. C'est d'ailleurs ce que vous avez fait. Il faudra persévérer pendant toutes les années prochaines.

- Si un hébergement collectif devient nécessaire, alors il faut que ce soit dans des établissements, comme on dit, à taille humaine. Ceux qui sont trop vastes, n'autorisent pas cette vie chaleureuse dont on a besoin, surtout lorsqu'on se sent physiquement diminué. Alors il faudra encore de nombreux efforts pour supprimer les établissements vétustes, dont certains méritent les plus sévères critiques, et pour reconstruire de façon moderne les établissements nouveaux. Je suis heureux de constater que ces actions en-matière d'équipements publics ont constitué les priorités de l'action menée par les ministres responsables.\

Mesdames et messieurs, je ne pouvais prétendre faire le tour des questions qui vous retiennent. Non seulement pendant les journées d'un congrès de cette sorte ou d'un rassemblement aussi important que celui-ci, mais également dans votre vie quotidienne.

- Je m'en suis tenu à quelques données essentielles et j'ai remarqué avec vous l'éclat donné à vos travaux par la présence de Mme la présidente de l'Assemblée mondiale de la santé que je salue et qui sait - elle a bien voulu le reconnaître, le dire dès le point de départ de son propre exposé - que la France est l'un des pays du monde dont les objectifs en-matière de santé sont parmi les plus proches de ceux qui ont été définis par l'Organisation mondiale `OMS`.

- L'allongement de la vie, les redoutables problèmes que nous pose la croissance démographique dans les pays les plus pauvres, nous conduisent à inscrire notre propre projet social, à nous Français, dans le vaste dialogue entre les nations.

- L'action des gouvernements et des organisations privées ne pourra que s'enrichir de cette confrontation entre nos expériences respectives à laquelle, madame, vous nous conviez. C'est dans cet esprit que la France participera, avec un vif intérêt, à l'Assemblée mondiale du vieillissement, que les Nations unies organisent, à Vienne, au mois de juillet prochain.\

Enfin, mesdames et messieurs, permettre chaque jour davantage à chacun de vivre pleinement le temps qui passe, plutôt que de le subir, voilà la politique de la France. Comme je l'ai dit pour commencer, des réformes limitées ne suffiront pas, ne suffiront jamais £ c'est une action à long terme qui touche plusieurs générations et qui s'impose si nous voulons préparer les actifs d'aujourd'hui à être pleinement, dans les conditions que j'ai dites, les retraités de demain.

- Ajouter de la vie : vie intellectuelle, mentale, vie physique. La vie sous tous ses aspects. Ajouter de la vie aux années, c'est ajouter aussi de l'espérance. Et l'espérance elle requiert l'action, la solidarité de tous, dans cette salle et bien au-delà de cette salle, la solidarité des Françaises et des Français.

- Si tant de choses les separent, ils peuvent et ils doivent s'unir chaque fois qu'il s'agit de la vie, de l'avenir, du destin de leur propre pays. Et à l'intérieur de leur propre pays et au dehors des frontières, il doit exister une solidarité profonde des femmes et des hommes qui vivent et qui doivent vivre sans doute plus longtemps, mais aussi pleinement.

- J'aimerais que ce message fût entendu. Nous avons, comme je l'ai si souvent répété, tant et tant de choses à faire ensemble, je vous y invite.

- Pour les retraités l'action n'est-elle pas justement d'ajouter de la vie à ces années où enfin ils peuvent aimer, goûter la vie qu'en dépit des difficultés, ils se sont eux-mêmes créée et qui explique leur engagement d'aujourd'hui. Votre présence ici, mesdames et messieurs, n'est pas neutre, elle répond à cette capacité de la France à se dépasser elle-même chaque fois qu'il en est besoin.

- Merci.\